



## Que faire en cas d'abus généralisés sur les horaires et congés

Par **snakepowa**, le 11/12/2011 à 09:19

Bonjour à tous.

Je travail dans l'hôtellerie depuis près de 13 ans, j'ai été "habitué" aux débordements horaires sans jamais sourciller.

Au jour d'aujourd'hui, je suis en CDD saisonnier (le troisième) pour le même restaurant d'une zone fortement touristique.

Je suis en congés payés forcés (le directeur m'a prévenu le vendredi pour le dimanche) depuis et pour une semaine (du dimanche au dimanche donc). Or un de mes collègues (pas un responsable) me faire savoir hier soir (samedi un peu après minuit) lors d'une discussion téléphonique que je suis encore en congé jusqu'au vendredi suivant... Alors que j'ai vu mon directeur vendredi matin qui m'avait confirmé un retour pour lundi à 10h.

J'en ai marre de ne jamais rien prévoir en dehors du boulot, j'en ai marre de ne jamais avoir un jour de repos fixe, d'avoir les horaires de la semaines suivante le samedi ou le dimanche pour le lundi... Je ne peux plus travailler pour quelqu'un qui n'a jamais de reconnaissance, qui bafoue mes droits dès qu'il le peu alors même que j'effectue sans broncher entre 50 et 65 heures par semaine payée 42.5...

Que puis-je faire sans me mettre en tord?

Par avance merci...

Par **pat76**, le **11/12/2011** à **15:30**

Bonjour

Déjà prendre votre contrat, vos bulletins de salaire et allez à l'inspection du travail pour expliquer votre situation.

Ensuite, lorsque vous aurez agit et obtenu l'avis de l'inspection du travail, revenez sur le forum où vous seront indiqués les textes du Code du travail à opposer à votre employeur.

Si vous n'avez jamais eu de visite médicale à la médecine du travail, n'hésitez pas à le signaler à l'inspection du travail.